

DISPOSITIF DE MOBILISATION DES ÉCOLES "POUR DES COURS D'ÉCOLES VERTES ET FRAÎCHES" ACCOMPAGNEMENT DE 7 COMMUNES DU PAYS D'ARLES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE DÉSIMPERMÉABILISATION ET DE VÉGÉTALISATION



Vers une culture commune face au changement climatique, par la sensibilisation et l'action commune pour la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, l'aménagement du territoire et du cadre de vie.

CONTEXTE

Dans le cadre de la démarche DECLIC, le CPIE et le PETR ont co-organisé en 2022 pour les communes un atelier « Pour des cours d'écoles vertes et fraîches ». Au vue des l'intérêt des collectivités locales pour la thématique et en s'appuyant sur l'expérience du PNR du Lubéron, le PETR du Pays d'Arles, le CPIE, le PNR des Alpilles et le CAUE 13 se sont associés et ont initié un groupe locomotive pour porter collectivement un projet de désimperméabilisation et de renaturation de cours d'écoles sur le territoire.

L'accompagnement des communes proposé par le groupe locomotive porte sur la phase amont des travaux ; les études techniques et la conception des aménagements. Un co-financement des études est proposé par le PETR et l'AERMC.

Ainsi, 7 communes du Pays d'Arles se sont lancées dans la désimperméabilisation des cours d'écoles.

PROGRAMMATION



Janvier 2025 –
décembre 2025

Le CPIE réalise une concertation en plaçant les élèves d'une classe porteuse au cœur de la démarche. L'objectif est d'établir un diagnostic partagé de tous les usages de la cour, puis de co-construire des plans d'aménagement. Pour garantir les échanges et la prise en compte des besoins de tous les usagers de la cour, les temps d'animation sont ponctués par des réunions du « groupe projet » incluant élus, technicien.ne.s, directeur.rice.s et enseignant.e.s, parents d'élèves et le bureau d'étude chargé des études hydrologiques et paysagères.

Une fois les plans validés à l'aide du bureau d'étude, les communes pourront prétendre à des aides de l'Agence de l'eau, du Département et de la Région, et mener à bien leurs travaux (été 2024 ou 2025).

Le projet s'articule en trois phases :

- Phase 1 : Études techniques et concertation avant les travaux.
- Phase 2 : Réalisation des travaux.
- Phase 3 : Appropriation de la nouvelle cour et partage d'expérience aux communes.

LIVRABLES

Médiation & facilitation territoriale pour la transition écologique

CADRE TERRITORIAL

Loi climat et résilience

12ème programme de l'AERMC

Plan Rhône Saône

Plan climat régional une COP d'avance et SRADET

PCAET du Pays d'Arles

Stratégies Nationale et Régionale pour la Biodiversité

OBJECTIFS

- Créer une culture commune du territoire face au changement climatique.
- Expérimenter et consolider un dispositif de concertation participative et pédagogique sur mesure avec des écoles pilotes pour faire émerger des projets exemplaires.
- Contribuer à la création d'îlots de fraîcheur et à la prévention du risque inondation en favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement.
- Développer l'épanouissement par l'apprentissage tout en favorisant la mixité sociale et l'école du dehors.

PUBLICS CIBLES



Collectivités



Acteurs sociopro



Grand public



scolaires

INDICATEURS

Nombre et typologie de participants

Nombre de partenaires mobilisés

Nombre d'ateliers ou évènements organisés

LES PARTENAIRES



A.E.E.C. du Pays d'Arles
CPIE Rhône-Pays d'Arles



CONNAISSANCE



DIALOGUE

RÉFÉRENTE

Océane DARROU

o.darrou@cpiarpa.fr

